

CONSULTATION DES ARCHIVES

Je consulte l'inventaire des archives mis à disposition à l'accueil sur les horaires d'ouverture au public ou sur le site internet.

Je prends rendez-vous pour venir consulter les documents.

archives@saintlambertlapotherie.fr

02.41.77.55 06

Je m'installe dans la salle d'archives (au rez-de-chaussée de l'espace George Sand sis 4 rue Félix Pauger) après avoir signé le registre pour acceptation du règlement.

2 lecteurs maximums pour la consultation de 4 documents maximums

Je formule la demande de documents par mail : archives@saintlambertlapotherie.fr

Aucun document ne sera consultable le jour même de la demande car le responsable de la communication des archives municipales vérifie la communicabilité et les conditions de prêt des documents.

Le jour du rendez-vous de consultation, je me présente à l'accueil de la mairie muni de ma pièce d'identité.

Lors de la consultation des documents, je respecte les règles ci-dessous inscrites dans l'arrêté A-2024-65 portant réglementation de consultation des archives municipales :

Des règles d'hygiène élémentaires doivent être appliquées :

- ne pas consommer nourriture et boissons.
- ne pas faire pénétrer des animaux.
- ne pas fumer.
- ne pas utiliser son téléphone portable sauf reproduction photo.
- ne pas échanger des documents entre lecteurs.
- ne pas dégrader les documents (plier, marquer, annoter, tâcher, etc...).

Tout déplacement par le public des documents des archives municipales en dehors de cette salle est strictement interdit.

Seule la prise de photo sans flash et les impressions papiers grâce au photocopieur mis à disposition des associations est autorisée. (pour usage privé uniquement).

Toute reproduction de documents des archives municipales en vue d'un autre usage, et notamment à des fins de publication ou d'exploitation commerciale, doit faire l'objet d'une demande de réutilisation des données publiques auprès du Maire.